

**DEPARTEMENT DES LANDES**

**COMMUNE DE**

**SAINT-LON-LES-MINES**

**Nombre de conseillers en fonction : 14**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Nombre de votants : 14**

**PROCÈS-VERBAL N° 8  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 18 décembre 2025 à 18h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

**Présents** : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

**Excusés** :

**Date de la convocation** : le 12 décembre 2025

**Annie BOULAIN est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2025.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Décision modificative n°3.
- 4/ Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AX n°354 à la SCI NOELYS et à Madame Sandy HOURET.
- 5/ Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Compte rendu des décisions du Maire

Approuvé à l'unanimité.

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2025**

**Approuvé à l'unanimité.**

**2/ Compte-rendu des commissions**

**Commission communication** : le bulletin municipal a été relu par la commission et est en cours d'édition. Réception en mairie prévue cette fin de semaine. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres très prochainement par les employés communaux.

**CCAS** : Annie BOULAIN présente le colis de Noël qui sera distribué à nos aînés et informe l'assemblée que les colis sont prêts et disponibles salle des commissions pour la distribution.

**Commission organisation des manifestations** : la cérémonie des vœux est prévue le samedi 10 janvier 2026 salle des associations. Le repas du personnel aura lieu le vendredi 30 janvier 2026, salle des associations et sera réalisé par le traiteur Alain CASTEX. Le repas des anciens se tiendra le 14 février 2026 et sera confectionné par Véronique qui doit proposer un menu ce début d'année.

**Commission voirie :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le ruisseau de Boy a débordé suite aux fortes pluies des derniers jours. Des travaux de curage vont être réalisés en urgence le 19 décembre et seront finalisés en janvier 2026 par l'entreprise SARCIAT. Monsieur le Maire souligne que ces travaux relèvent de la compétence de la Communauté de Communes.

**Commission bâtiments :** le garde-corps réalisé par les employés communaux pour le kiosque a été mis en place.

### 3/Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire prises en application d'une délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 11/06/2020 (article L2122-22 du code Général des collectivités territoriales).

- **Décision - 2025-DEC.C02 :** Virement de crédits n°2

Monsieur le Maire indique que la trésorerie nous a demandé d'annuler un titre de recettes émis sur l'exercice 2023 relatif à un remboursement d'EDF d'un montant de 1400 €. Ce versement ayant été effectué à tort. Pour ce faire, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 67 pour ce même montant.

FONCTIONNEMENT	Intitulé	Article	Chapitre	Montant
DEPENSES	Achats de matériels, équipements, travaux	605	011	- 1400 €
	Titre annulés (exercice antérieur)	673	67	+ 1400 €

- **Décision - 2025-DEC.C03 :** Délivrance d'une concession dans le cimetière communal à Monsieur Jacques FAURE-VINCENT pour une durée de 50 ans au prix de 12.57 €.

- **Décision - 2025-DEC.C04 :** Délivrance d'une concession dans le cimetière communal à Monsieur et Madame POYDENOT Michel et Bénédicte pour une durée de 50 ans au prix de 18.28 €.

- **Décision - 2025-DEC.C05 :** Délivrance d'une concession dans le cimetière communal à Monsieur BUR Michel pour une durée de 50 ans au prix de 27.42 €.

### 4/ Décision Modificative n°3

#### Délibération n° 2025\_39

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal n° 2025\_8 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la Décision Modificative suivante qui consiste :

- A inscrire, en section d'investissement, la dépense relative au projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Labadie. Ce projet a été validé lors de la séance du 30 juin dernier. Montant prévisionnel : 33 600 €.
- A inscrire, en recettes d'investissement le montant prévisionnel de l'emprunt qui sera souscrit pour la réalisation de ces travaux : 33 600 €.
- A inscrire, en section d'investissement, la dépense relative à la rénovation de la salle de bain du logement communal occupé par Monsieur et Madame Lagarde pour un montant de 5300 €.

- A inscrire, en section d'investissement, la dépense relative à réalisation d'une table d'orientation pour un montant de 1480 €.

La décision modificative suivante est donc proposée :

INVESTISSEMENT	Intitulé	Chapitre   Article   Opération	Montant
<b>RECETTES</b>	Emprunt	16 - 1641	33 600 €
<b>DEPENSES</b>	Immobilisation en cours	23   231   105 Panneaux photovoltaïques	33 600 €
<b>DEPENSES</b>	Immobilisations en cours	23   231   107 Logement communal	5300 €
<b>DEPENSES</b>	Immobilisations en cours	23   231   108 Table d'orientation	1500 €
<b>DEPENSES</b>	Immobilisations en cours	23   231	- 6800 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **5/ Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AX n°354 à la SCI NOELYS et à Madame Sandy HOURET.**

Monsieur le Maire rappelle son mail du 13 mai dernier dans lequel il informait le conseil municipal de la demande de Christelle AYCAGUER, propriétaire du salon de coiffure.

Pour rappel, elle souhaite agrandir son salon sur la partie arrière du bâtiment. Pour ce faire, elle souhaiterait acheter un morceau de la parcelle cadastré AX n°354 appartenant à la commune pour une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, Sandy HOURET, l'esthéticienne, a également exprimé le souhait d'agrandir son propre salon et souhaiterait acquérir également un morceau de cette parcelle à la commune pour une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique avoir contacté Laurent GAUBERT qui lui a expliqué qu'il serait souhaitable que le bornage et la mise à jour du règlement de copropriété soient réalisés après l'obtention du permis de construire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe concernant cette cession et précise qu'il informera l'assemblée des suites données à ce dossier.  
Avis favorable à l'unanimité.

#### **6/Questions et informations diverses**

**La PASSEM 2026** : Audrey Lesbats présente la course relais qui partira de Bedous le 30/04/2026 et arrivera à Anglet le 09/05/2025. 2000 kms réalisés et vendus symboliquement pour permettre le financement de projets en faveur de l'Occitan Gascon. Cette course passera à St-lon le 08/05/2026.

Elle propose de réfléchir à la création d'un groupe de travail en vue de l'organisation du passage de la course à St-lon.

**Binh Ducamp** fait part au conseil municipal qu'un panneau « cédez-le-passage » a été enlevé route du Herrou et qu'il faudrait le remettre en place.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le monnayeur à jetons du Mur à Gauche pour l'éclairage a été vandalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

La secrétaire de séance, Annie Boulain